

 <p><b>anteagroup</b> Maître d'œuvre</p>	<p align="center"><b>Travaux de restauration des fonctionnalités écologiques du Ru des Anorelles dans le centre- bourg d'Anor (59)</b></p> <p align="center"><b>Syndicat Intercommunal de Gestion du Bassin Versant de l'Oise Amont</b></p>	<p align="center"><b>Compte rendu de chantier</b></p> <p align="center"><b>RC 1</b></p>
---	---	---

## COMPTE RENDU

Réunion de chantier du 01/10/2014

### Participants

Etat : P : présent, A : absent,

Structure	Nom et init. prénom	Tél.	Fax	Adresse courriel	Etat	Diffusion à
MO	Synd. SIGBOA	président			P	x
		vice président			P	
		DUDIN J.			P	
Moe	Antea Group	MOLINARI R.	06.88.53.20.65	regis.molinari@anteagroup.com	P	x
E	Ent. IDVERDE	BRUYERRE C.	06.76.86.68.43	christophe.bruyerre4@orange.fr	P	x
		HOTTER B.				
AMO	USAGMA	FAUVEL M.	06.83.54.04.01	union-des-syndicats@griv.fr	P	x
	Commune d'ANOR				P	x
					P	x
	Commission tvx	FRAILLON M.		frailon.gm@orange.fr	A	x
		GUILLAUME P.			A	x
	Agence de l'Eau Artois Picardie	MALBRANCQ J.		J.Malbrancq@eau-artois-picardie.fr	A	x
	CG59	LEDDA C.		carole.ledda@cg59.fr	A	x
	Voirie Départementale	FOUQUART Gérard		gerard.fouquart@cg59.fr	P	x
	Entente Oise Aisne	HOUDAYER O.		houdayer.eptboise@orange.fr	A	x
	Feder. Pêche 59	KLEINPRINTZ G.		gildas@peche59.com	A	x

### Ordre du jour

- Débriefing démarrage des travaux, exposition aux riverains

### Pièce(s) annexe(s)

Aucune

### Prochaine réunion

-

### Planning prévisionnel

Début des travaux le 08/10/2014

*NB : le présent procès-verbal, établi à partir des notes prises lors de la réunion mentionnée, est considéré comme définitivement approuvé, s'il n'a pas fait l'objet d'observations dans un délai de 4 jours après sa réception (à date de l'envoi par email).*

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
1	<i>Documents remis / à remettre</i>	<p><b>Documents remis en réunion</b></p> <p>-</p> <p><b>Documents à remettre</b></p> <p>-</p>	-	-
2	<i>Remarque(s) sur le précédent compte-rendu</i>	-	-	-
3	<i>Préparation des travaux</i>	<p><b>Divers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le démarrage des travaux est fixé au mercredi 08/10/2014.</li> <li>▪ De manière générale les réunions de chantier se tiendront tous les mercredis.</li> <li>▪ Un constat d'huissier sera dressé le 08/10/2014 matin.</li> <li>▪ Un accord préalable écrit de la part du gérant du magasin Carrefour Contact devra être obtenu par la commune avant le démarrage des travaux pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ passage des engins de chantier sur le parking ;</li> <li>▪ déplacement et stabilisation de casiers à bouteilles gaz par l'entreprise IDVERDE.</li> </ul> </li> <li>▪ L'accent est mis sur la préservation des chaussées vis-à-vis du passage des engins chenillés. L'entreprise IDVERDE proposera une méthodologie de circulation ou d'équipement à disposer afin de garantir l'état des voiries.</li> <li>▪ Les membres du comité de suivi des travaux sont informés des respects des consignes de sécurité et notamment de l'obligation du port du gilet haute visibilité, d'un casque et de chaussures adaptées.</li> <li>▪ Les riverains ont également été informés des travaux et prévenus de l'obligation de ne pas pénétrer sur la zone de travaux et d'interférer avec le travail de l'entreprise. Toutes les remarques devront transiter via la commune d'Anor qui fera remonter les informations jusqu'au maître d'œuvre.</li> </ul> <p><b>Base vie et fonctionnement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les trois premières places du parking au niveau de la place seront utilisées pour la mise en place du baraquement et sanitaire. Cela permettra également de libérer de l'espace pour les manœuvres des engins de livraison. Le marché (tous les mercredis) sera donc déplacé sur la place.</li> <li>▪ La place pourra être utilisée en partie si besoin pour le stockage de matériel ou d'engins, sous réserve d'une fermeture de la grille chaque fin de journée.</li> <li>▪ L'entreprise IDVERDE proposera le protocole sécuritaire permettant le passage des engins traversant la départementale. A noter la possibilité de bloquer la rue en phase travaux si besoin.</li> </ul> <p><b>Débroussaillage préalable :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les arbres à abattre seront marqués préalablement par l'entreprise pour validation par le maître d'ouvrage avant abattage.</li> <li>▪ Les arbres situés sur la berge droite en aval du pont Shopi seront abattus mais non dessouchés pour préserver la stabilité du talus.</li> </ul>	IDVERDE	Semaine 40

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
4	<i>Travaux</i>	<p><b><u>Matelas Reno</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vu après visite sur terrain et vu la difficulté d'adapter le projet de matelas Reno au profil réel du terrain à proximité du pont, une discussion a été ouverte sur une solution de remplacement : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'entreprise IDVERDE proposera un détail chiffré de la solution de remplacement des matelas Reno initialement prévus en amont immédiat du pont Shopi.</li> <li>▪ La solution proposée est la mise en place d'un enrochement massif (300/600) végétalisé (Cf. photos ci-dessous).</li> <li>▪ Le fond du lit fera l'objet d'une recharge granulométrique à tendance grossière permettant d'éviter une érosion régressive de celui-ci. Un seuil ennoyé sera également disposé en amont du dispositif.</li> <li>▪ Les joues béton existantes destinées à l'entonnement des eaux vers la goulotte centrale du pont seront conservées en partie contrairement au projet initial. Un enrochement massif terminera le raccord avec l'enrochement végétalisé prévu en amont.</li> </ul> </li> </ul> <div style="text-align: center;">  </div> <p><b><u>Renoué du Japon</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La Renoué du Japon sera traitée par terrassement et évacuation. Une géomembrane adaptée sera prévue pour éviter une reprise par les racines éventuellement encore présentes dans le sol.</li> </ul> <p><b><u>Goulotte centrale</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le radier sera rainuré sur l'ensemble du linéaire et de manière aléatoire afin d'obtenir un fond rugueux et irrégulier.</li> <li>▪ Les banquettes en enrochements seront mises en œuvre avec des enrochements pris dans la masse, les bords des banquettes doit être irréguliers. Un coffrage de la structure n'est donc pas adapté.</li> </ul>	IDVERDE	Semaine 40

Le maître d'œuvre

Le 03 Octobre 2014

Régis MOLINARI | ANTEA GROUP